



## **Associations**



# **Dossier de demande de subvention**

## **6-1. Compte rendu financier : bilan qualitatif de l'action réalisée**

*Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée<sup>14</sup>. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.*

*Cette fiche peut être adaptée par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.*

*Décrire précisément la mise en œuvre de l'action : **AuditionSolidarité est intervenue au sein du Conservatoire de Musique de Reims afin de sensibiliser les élèves-musiciens, les professeurs, les dirigeants-secrétaires et les parents à prendre soin de leurs oreilles quotidiennement. Cette intervention s'est déroulée dans le cadre de la Semaine du Son.***

*Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ? **Plus de 1300 élèves (âgés de 7 à 30 ans avec une grande dominante de jeunes) et plus de 80 professeurs ont été sensibilisés ; y rajouter le dirigeant et secrétaires ainsi que les parents (toujours difficile à quantifier).***

*Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? **Au sein du Conservatoire de musique de Reims du 26 au 28 janvier 2016. La « Semaine de Prévention » placardée au sein de l'établissement était donc la semaine 4.***

*Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?*

***OUI, les objectifs ont été atteints. A l'issue des différentes séances animées par Jean-Yves Paquelet, Mr Weeger, directeur adjoint a fait part de sa satisfaction. Normalement, le retour des questionnaires devrait nous parvenir semaine prochaine d'après le directeur ce matin au téléphone ; j'en ferai une analyse que je vous ferai parvenir bien évidemment.***

### Autre information importante pour Vous :

*En mai 2015, à la vue des résultats alarmants communiqués au Ministère de la Santé et à l'INPES que je vous ai confiés courant 2015, nous avons fait évoluer notre questionnaire INPES à destination des élèves (nous avons rajouté une notion de tranches d'âges afin d'affiner encore plus nos résultats et des questions portant sur l'utilisation des écouteurs ou casque et sur le fait de s'endormir en écoutant de la musique – aujourd'hui, attitude nouvelle constatée et bien sûr inquiétante au niveau du grand public). Il est donc intéressant de savoir si les musiciens sont également impliqués dans ce port d'écouteurs et s'ils s'endorment avec la musique au casque ? NON, à ce jour, les musiciens ne s'endorment pas avec la musique et ça c'est très positif ! Ce qui est beaucoup moins positif, c'est l'attitude des jeunes concernant l'écoute au casque ou écouteurs et surtout le constat de présence de sifflements ou de bourdonnements dès le bas âge... (Consultez en PJ quelques retours de questionnaires sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2015 que nous commençons à analyser... nos conclusions finales seront communiquées fin 2016).*

Pour nouvelle info :

A la question : Qui a déjà eu des sifflements, des bourdonnements donc des acouphènes ?

La réponse aujourd'hui (en février 2016) n'est plus **80 %** des musiciens qui lèvent la main comme annoncé courant 2015 mais **90% et cela touche les plus petits !**

### Informations et remarques à prendre en compte :

*Depuis le 11 janvier 2016, vu le surcroît de travail au niveau de la prévention auditive, AuditionSolidarité a embauché Jérémy FERRER (salaré à plein temps), un jeune musicien de 26 ans qui va intervenir au sein de structures musicales afin de « prêcher » lui aussi la bonne parole en faveur des musiciens, travail idem que Jean-Yves Paquelet qui n'arrivait plus en fin 2015 à répondre favorablement à tous les dirigeants de structures musicales qui lui demandaient d'intervenir au sein de leur établissement... c'est très bon signe et cela montre que le travail effectué par AuditionSolidarité plait et porte ses fruits.*

*AuditionSolidarité privilégie la relation humaine dans sa démarche de prévention ; c'est Jean-Yves Paquelet et d'ici quelques semaines Jérémy Ferrer qui vont sur le terrain et qui rencontrent 1 à 1 les élèves musiciens, les professeurs, les dirigeants-secrétaires et les parents, très important ! C'est un dialogue humain, un échange d'informations, de connaissances, une vraie éducation auditive !*

*Nous croyons et nous voulons une relation humaine soutenue par des outils pédagogiques ludiques ; l'impact est beaucoup plus fort et le message est gravé dans la tête des musiciens... c'est un travail en profondeur.*

*A noter également : qu'il était important que Jean-Yves Paquelet et Jérémy Ferrer soient tous les 2 des musiciens à la base car ils ont déjà une belle expérience musicale avec le port de protections et maîtrisent leur sujet. Le fait d'être musicien est fortement apprécié des dirigeants et des professeurs (dire constaté par Jean-Yves sur le terrain depuis 2010).*

# 6-2. Compte rendu financier de l'action : tableau de synthèse<sup>15</sup>

Exercice 2015

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 - Achat</b>				<b>70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
Prestations de services	300	181		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>16</sup></b>			
Achats matières et fournitures	50	136		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
Autres fournitures	50	363					
<b>61 - Services extérieurs</b>							
Locations immobilières		225					
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance	100	50		-			
Documentation				Département(s) : Landes			
Location	300	300		-			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				Intercommunalité(s) : EPCI <sup>17</sup>			
Dons compétence et honoraires				- <b>ARS CHAMPAGNE ARDENNES</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>	
Outils communication	1850	1710		Commune(s) :			
Déplacements, missions	800	663		-			
Services, autres	350	120		Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - Impôts et taxes</b>				-			
Impôts et taxes sur rémunération	60	/		Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
<b>64- Charges de personnel</b>				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels	1500	1400		Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>65- Dons de médias</b>				Dons de finances	3360	3148	
<b>66- Charges financières</b>				<b>75 -</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>				<b>78 - Reports</b> ressources non utilisées d'opérations antérieures			
<b>68- Dotation aux amortissements</b>							
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>							
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>				<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
Secours en nature				Bénévolat		204	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole		204		Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	<b>5360</b>	<b>5352</b>		<b>TOTAL</b>	<b>5360</b>	<b>5352</b>	
<b>La subvention de 2 000 € représente 37 % du total des produits :</b>							
(montant attribué/total des produits) x 100.							

<sup>15</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>16</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>17</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine. Page 15 sur 16

## 6-3. Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

- **Outils de communication : 32 %**
- **Déplacements et frais : 12 %**
- **Salaires : 26 % (4 personnes travaillent sur cette action)**

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

**Aucun écart : le budget a été respecté.**

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée<sup>18</sup> :

***l'implication bénévole de nos audioprothésistes mécènes de Reims : Xavier Debrulle, Marine Lebeurre et Olivia Daures***

***Les professeurs, les dirigeants et les secrétaires de chaque structure musicale « jouent » un rôle primordial car après avoir été sensibilisés par AuditionSolidarité, après avoir reçu « les bons conseils pour prendre soin de leurs oreilles », ils deviennent les meilleurs Ambassadeurs de prévention auditive au sein de leur structure et peuvent diffuser le message quotidiennement... c'est ça aussi la pérennité. Ce sont d'excellents relais ! Et ils se sentent responsables à leur tour...***

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée : ***Notez qu'il y a maintenant 4 personnes (donc 4 salaires) qui gèrent au quotidien cette action de prévention auditive : l'intervenant (sur le terrain), Anne-Marie Formaro (qui s'occupe de toute la logistique kit de communication, les envois des cartons et les analyses des questionnaires INPES), l'arrivée d'Adrien Fagault-Martial, chargé de communication (pour toute la communication indispensable et primordiale avant et après chaque action sur le terrain) et le travail d'Odile Petit (analyse des questionnaires et instruction du dossier).***

***A noter également le soutien infaillible de nos mécènes : soutien engagé de 3148 €***

***En complément et en conclusion, je vous invite à visiter également notre Facebook-pro (plus de 18 000 personnes nous suivent !) qui permet de diffuser chaque jour énormément et plus vite encore ce message de prévention, les réactions en direct sont intéressantes... nous y publions toutes nos interventions dans les structures musicales... pour faire de la prévention auditive, Facebook est un outil très porteur et très efficace !***

***Cliquez : <https://www.facebook.com/auditionsolidarite.org>***

Je soussigné(e), ***BOURGER Christine***

représentant(e) légal(e) de l'association ***AuditionSolidarité.Org***

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, ***le 29/02/2016 à Yzosse***

**AuditionSolidarité.Org**

1, Impasse des Angles

40180 YZOSSE

Tél : 05 58 35 42 32

[www.auditionsolidarite.org](http://www.auditionsolidarite.org)

Siret : 503 208 183 00023

<sup>18</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement